



Site : <http://www.ugp-ane.org>

Convention de financement : SE/005/04

Programme : 9 ACP SE 012 / PAPNBG

Réf du contrat :

EuropAID/121591/DSV/SN



COOPERATION



ANTENNE REGIONALE DE LA PLATEFORME DES ACTEURS NON ETATIQUES DE FATICK (ANE)

RAPPORT DU PLAIDOYER DES ANE DE LA REGION DE FATICK SUR : LA DEGRADATION DE LA MANGROVE



**ABDOU KARIM DIOUF
CONSULTANT**

SOMMAIRE

I-INTRODUCTION

- 1-1 CONTEXTE ;
- 1-2 OBJECTIFS
- 1-3 APPROCHE METHODOLOGIQUE

II- DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ET ANALYSE DU PROBLEME

- 2-1 PRESENTATION SOMMAIRE DE LA REGION
- 2-2 ANALYSE DU PROBLEME
- 2-3 GRILLE D'ANALYSE DU PROBLEME CENTRAL

III- PLANIFICATION ET AMORCE DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAIDOYER

- 3-1 PLANIFICATION DU PLAIDOYER REGIONAL
 - 3-1.1 OBJECTIFS DU PLAIDOYER
 - 3-1.2 LES CIBLES DU PLAIDOYER (grille d'analyse des parties prenantes)
 - 3-1.3 ACTIVITES CLES (activités, réunions, entretiens,,,,)
 - 3-1.4 MESSAGES CLES ET (SUPPORTS)
 - 3-1.5 LES RESSOURCES A MOBILISER
 - 3-1.6 PLAN D' ACTIONS
 - 3-1.7 MECANISME DE SUIVI EVALUATION
 - 3-1.8 AMORCE DE MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS OBTENUS

IV DIFFICULTES RENCONTREES ET ENSEIGNEMENTS TIRES DU PROCESSUS

V CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

I - CADRE GENERAL DES PLAIDOYERS REGIONAUX

1-1 Contexte

Une des grandes **innovations** du nouvel **Accord de Cotonou** réside dans la **reconnaissance juridique et politique** de la participation d'acteurs, autres que l'Etat, dans le processus de développement et de coopération. D'une part, cette participation est définie comme l'un des principes fondamentaux de la coopération (Article 2 – Principes fondamentaux). D'autre part, et pour la première fois dans l'histoire de la coopération UE- ACP, un nouveau chapitre sur les acteurs du partenariat reconnaît le **rôle complémentaire** de la société civile, du secteur privé et des collectivités territoriales décentralisées, conjointement avec l'Administration centrale, dans le processus de développement et de coopération.

La définition des stratégies nationales de développement reste, cependant, la compétence des gouvernements ACP (principe de la souveraineté des Etats) ; mais les acteurs non étatiques doivent être impliqués tout au long du processus de consultation, programmation, mise en oeuvre, suivi et évaluation. C'est ainsi que le nouvel Accord comporte des **dispositions novatrices** destinées à promouvoir des **approches participatives** en vue d'assurer la participation de la société civile et des acteurs économiques et sociaux, notamment :

- en leur fournissant les **informations appropriées** sur l'accord de partenariat ACP-CE ;
- en assurant la **consultation** des acteurs non étatiques sur les réformes et les politiques économiques, sociales et institutionnelles qui feront l'objet d'un soutien de la CE ;
- en facilitant la participation des acteurs non étatiques à la **mise en oeuvre** des programmes et des projets ;
- en fournissant aux acteurs non étatiques un soutien approprié pour le **renforcement de leurs capacités** ;
- en encourageant la **mise en réseau** et l'établissement de liens entre les acteurs

Au Sénégal, le **processus d'implication** des acteurs non étatiques a commencé depuis

2001 lorsque l'Ordonnateur National et la Délégation de la Commission européenne décidèrent de promouvoir un processus de consultation des ANE au cours de l'élaboration de la stratégie de coopération Sénégal - Union européenne qui se concrétisa par la suite dans la programmation du 9ème FED.

En février 2005, une convention de financement fut signée entre le Sénégal et l'UE pour la réalisation du **Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance (PAPNBG)**.

Il s'agit en d'autres termes de faire en sorte que les acteurs non étatiques puissent participer, selon le rôle qui leur revient, à la **gestion de l'espace public** aux niveaux national, régional, départemental et local.

Avec l'émergence des antennes régionales, la Plate Forme a voulu prendre en charge les préoccupations spécifiques locales et a mené un large processus de consultation qui a permis d'articuler les priorités régionales (il s'agit des 11 régions avant le dernier redécoupage administratif).

Ainsi, il s'agira pour les groupes thématiques de s'offrir un ancrage régional et du même coup renforcer l'implantation et la crédibilité des antennes régionales dans le cadre de leur dialogue avec les autorités politiques et administratives locales.

Ainsi, la plate régionale de Fatick au même titre que toutes les autres des régions a reçu de la plate forme nationale la possibilité de mener deux études simultanément en capitalisation et plaidoyer pour le développement des ANE.

Ce présent rapport s'inscrit dans cette logique.

1-2 Objectif

Conformément aux termes de référence, l'objectif général de cette étude est de renforcer la participation des A.N.E au dialogue politique, social, économique et culturel, à la définition, au suivi et à l'évaluation des politiques et stratégies de développement par la mobilisation et la systématisation des contributions techniques des membres au niveau local.

1-3 APPROCHE METHODOLOGIQUE

Les tâches confiées au consultant étant de :

Accompagner comme facilitateur les ANE de la région dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre participative d'un plaidoyer sur une problématique prioritaire au niveau régional. Plus spécifiquement :

- Faciliter l'atelier de diagnostic sur la thématique retenue comme prioritaire par les ANE de la Région
- Proposer un plan de plaidoyer efficace et réaliste
- Assurer le suivi méthodologique du plan
- Produire un rapport final exhaustif tirant les enseignements de l'expérience et prenant en compte les recommandations de l'atelier

Divers outils ont été mis à profit afin d'arriver à la production de ce document. Il faut rappeler que le processus a réellement commencé lors de l'atelier d'harmonisation tenu à Dakar avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus. Ceci a permis entre autres une mise à niveau de tous les consultants commis pour l'étude sur le plaidoyer et de partager le canevas et les étapes prévues.

Au niveau régional, le processus a d'abord commencé par une revue documentaire qui s'est focalisée sur l'ensemble des études et recherches menées dans le domaine mais aussi et surtout sur les expériences des projets et programmes.

Ensuite, un atelier de lancement a été organisé regroupant l'ensemble des ANE de la région afin de leur imprégner sur le plaidoyer et ses notions essentielles. L'atelier a en outre permis aux participants de maîtriser la définition d'une stratégie de plaidoyer et divers autres exercices ont été déroulés comme le choix du thème à partir de la matrice.

Après l'atelier, des entretiens individuels ont été déroulés avec comme support un guide d'entretien qui sera annexé au document. Des focus groups ont été réalisés par groupe d'acteurs.

Après tout ce travail, un autre atelier a été organisé afin de valider le projet de rapport.

II- DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ET ANALYSE DU PROBLEME

2-1-1 Présentation de la Région de Fatick

La région de Fatick a été créée par la loi N°84-24 du 22/02/1984 qui a consacré le redécoupage de l'ancienne région du Sine Saloum.

Elle reste marquée par les séquelles de ce découpage qui n'a pas été accompagné d'une restructuration des infrastructures pour un espace régional homogène au plan géographique.

La région dispose d'une façade maritime de 65 Km et de bras de mer, qui constituent un atout certain pour la pêche et le tourisme. Cependant, la côte est soumise à une forte érosion marine (disparition de la baie de SANGOMAR, d'une partie de Djiffer et de Palmarin).

Les ressources pédologiques sont certes affectées par la salinisation et la surexploitation, mais la zone du NIOMBATO et la partie continentale du DELTA DU SALOUM présentent des terres très fertiles pour toutes les activités agricoles.

La zone sylvo-pastorale du nord est également propice à l'agriculture et à l'élevage.

Le potentiel forestier existe, mais les massifs sont dégradés du fait de l'exploitation abusive et des feux de brousse.

Les politiques de mise en défens des terres et la création de vastes réserves sont pratiquées pour la régénération des terres, de la flore et de la faune cynégétique.

Le réseau fluvio-maritime constitué par les bras de mer (le Sine et le Saloum) et de nombreux bolongs, connaît souvent des problèmes liés à l'ensablement et aux phénomènes de marées.

Ceci dénote l'intérêt du choix du thème générique de la gestion de l'environnement fluvio maritime. Mais selon les principaux acteurs et cela grâce à l'exercice de priorisation le thème de la **dégradation de la mangrove** est retenu par les ateliers organisés.

2-2 ANALYSE DU PROBLEME

Lorsque nous soulevons *la question de l'environnement dans les grandes options économiques régionales*, nous posons en même temps un ensemble de questionnements, de diagnostic, de bilan, d'évaluation, d'opportunité etc.

La gestion de l'environnement a son histoire, sa géographie qui épouse et modèle les sociétés les plus primitives.

Bien souvent les migrations se font autour d'un périmètre d'évolution circonscrit et sectorisé dont l'occupation répond à des critères rituels, saisonniers, socio-démographiques, ou purement environnementaux.

Ainsi la migration des pêcheurs des îles vers la terre ferme durant la saison des pluies peut être interprétée comme une quête de produits agricoles.

Mais c'est aussi et surtout un aménagement calendaire pour le repos biologique des espèces.

Le Sénégal est engagé dans une dynamique de décentralisation qui a pour but d'encourager la participation des populations dans la gestion des affaires publiques et d'impulser un développement local endogène.

L'année 1996 a constitué une étape importante dans ce processus, avec le transfert de neuf (9) compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales. L'une de ces compétences porte sur la gestion décentralisée des ressources naturelles.

En application des dispositions du Code des collectivités locales, des décrets ont été pris avec comme objectif final la dotation des collectivités locales en instruments pouvant leur permettre de promouvoir des politiques de développement durable à partir notamment d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement.

Par ailleurs, cette réforme institutionnelle a conduit à la modification du Code forestier, en vue d'étendre le pouvoir de gestion des collectivités locales sur des forêts situées hors du domaine forestier de l'État ou sur une partie de ce domaine que ce dernier peut leur confier, sur la base d'un protocole d'accord (dans le respect des prescriptions des plans d'aménagement approuvés par l'État).

C'est également l'un des éléments déterminants de l'actualisation du Code de l'Environnement de 1983.

D'autres textes comme la Loi sur le domaine national de 1964, le Code de la chasse de 1986 et le Code de l'eau de 1981, sont l'objet de projets de réforme en vue de les rendre conformes, notamment à l'esprit de la décentralisation.

La connaissance de ces différents textes et de leur portée devrait donc permettre aux élus locaux d'assumer avec plus d'efficacité les nouvelles charges qui sont les leurs.

La gestion des ressources marines et côtières reste un défi à relever au Sénégal comme partout ailleurs.

Mais, peu d'attention a été accordée à la capacité des acteurs à prendre eux-mêmes des décisions et à leur volonté de s'engager dans un partenariat tel que conçu par les politiques des pêches. Pourtant, l'exemple des CLPA au Sénégal montre qu'il s'agit d'un élément essentiel pour la réussite de toute cogestion des pêches, surtout lorsque l'ajustement des capacités de pêche au potentiel halieutique, donc la réduction de la flotte, figure parmi les priorités de ces politiques.

Autant d'informations qui traduisent la perception que les acteurs engagés dans le processus de gestion ont des problèmes, la manière dont ils souhaitent les résoudre et leur conception d'un partenariat avec l'Etat. En un mot, leur propre vision.

La mauvaise connaissance des textes régissant la gestion décentralisée des ressources naturelles est l'une des principales difficultés identifiées dans la mise en oeuvre de la compétence « environnement et gestion des ressources naturelles » par les communautés rurales. Cette difficulté tient d'abord à l'inaccessibilité de ces textes du fait de la langue dans laquelle ils sont rédigés et de la terminologie juridique utilisée. Les populations rurales sont souvent en majorité analphabètes, alors que tous les textes sont en langue française.

Il s'ajoute à cela le déphasage qui peut apparaître entre certains textes réglementaires et le nouveau Code des collectivités locales. C'est le cas notamment de la Loi sur le domaine national, du Code de la chasse et de la protection de la faune, du Code maritime, etc. L'inadéquation la plus flagrante concerne la Loi sur le domaine national, la terre constituant en général pour les populations rurales le moyen le plus important de constituer de la richesse. C'est une des raisons qui expliquent le projet de réforme en cours.

Malgré les dispositifs administratifs et législatifs dont dispose le Sénégal en matière de gestion de l'environnement, d'importants problèmes se posent à savoir :

- l'incompréhension des textes pour la plupart des élus locaux ayant la charge de gérer ce volet ;
- le nombre d'intervenants dans ce secteur dont leur coordination est souvent déficiente ;
- l'opacité dans la gestion des ressources halieutiques, forestières, cynégétiques, foncières, etc. ;
- les conflits de compétences entre Etat et collectivité locale, collectivité locale et collectivité locale, collectivités locales et organisations de la société civile, etc. ;

Aussi, les pratiques de dégradation de l'environnement souvent décriées par les organisations de la société civile et certains partenaires au développement n'épargnent pas le domaine côtier.

Ainsi, des recherches sur la gouvernance environnementale en général et la gestion de l'environnement fluvio maritime permettront de cerner les formes de distorsions, et de leurs impacts sur la protection des ressources au niveau des collectivités locales et de l'Etat.

La région est traversée par plusieurs cours d'eau pérennes parmi lesquels on peut citer le Saloum (120 Km), le Sine (30 Km), le Bandiala, le Soundougou, le Nianing-Bolong et le Diombos. Ils sont tous localisés dans le département de Foundiougne et sont envahis par les eaux de mer. D'importantes activités de pêche s'y mènent.

Le potentiel forestier est très réduit et reste principalement localisé dans le département de Foundiougne.

Le département de Foudiougne compte en effet 11 forêts classées pour une superficie de 84.900 ha. Ce département recèle en outre la mangrove qui occupe les rives des bras de mer et constitue un potentiel écologique et économique important pour la région.

La pêche et ses activités connexes bénéficient d'atouts naturels et s'opère

essentiellement dans ce qu'il est convenu d'appeler la « Réserve de la Biosphère du Delta du Saloum ». Cette zone couvre un domaine maritime long de 65 km de côtes, un

continental limité par des mangroves dans sa partie basse et un domaine amphibie composé des îles du Gandoul, de Bétenty et de Fathala.

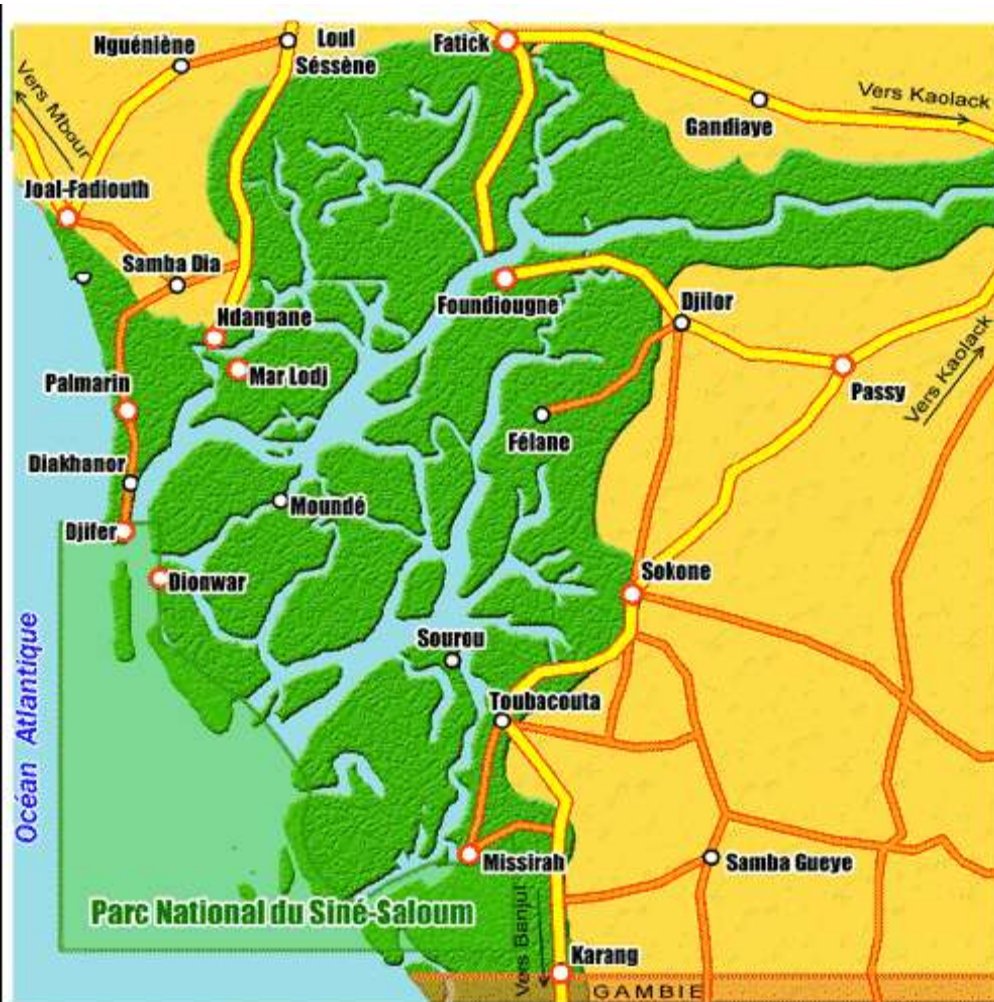
Dans l'estuaire du Sine Saloum, 114 espèces de l'ichtyofaune appartenant à 52 familles ont été répertoriées. Une étude du CRODT a évalué les possibilités de capture à 30.000 tonnes par an.

Les ressources halieutiques comprennent des vertébrés marins (poissons cartilagineux ou osseux et mammifères) et des invertébrés marins (mollusques et crustacés). Ces peuplements marins sont composés par :

- ❖ Des ressources démersales côtières (rougets, pageots, pagrets, capitaines, mérrou blanc ou thiof, soles et crevettes)
- ❖ Des ressources démersales profondes (merlus)
- ❖ Des ressources pélagiques côtières (sardinelles, chinchards, maquereaux)
- ❖ Des ressources pélagiques hauturières (thonidés).

Aujourd'hui plus que jamais, la question de la dégradation de la mangrove de notre région qui comporte un écosystème spécifique composé de bras de mer, de côtes, de bolongs, de mangroves se pose avec acuité. A l'heure actuelle, au rythme où vont les agressions sur la mangrove, il est plus qu'urgent de tirer la sonnette d'alarme parce que la région a un grand intérêt à la préservation de cette mangrove qui constitue le point nodal de l'abondance des ressources halieutiques mais aussi ornithologiques et constitue un attrait touristique par excellence.

La mangrove est plus ou moins le vecteur de la croissance de la région parce ayant une influence directe sur les différents segments de l'économie régionale à savoir l'agriculture, le tourisme mais aussi et surtout la pêche.



LEGENDE



Zone de mangrove



Route goudronnée



Parc National du Siné-Saloum
Zone du Parc National



Zones cultivées,
ou forêt clairsemées.



Piste principale



○ Localité décrite dans les pages

2-3 GRILLE D'ANALYSE DU PROBLEME CENTRAL

PROBLEME MAJEUR : DEGRADATION DE LA MANGROVE			
Sous problèmes	Causes	Conséquences	Solutions
Avancée de l'eau / érosion côtière	Le réchauffement de la terre	Exode et/ou déplacement de populations	Arrêter l'exploitation du sable marin et planter des brise vent
Exploitation abusive des ressources halieutiques	Non maîtrise des techniques de cueillette	Disparition des ressources halieutiques	Observer le repos biologique et pratiquer des techniques adaptées
Le non respect de la législation en vigueur	L'ignorance des textes en vigueur et le manque de répression	Coupes abusives et dégradation de l'écosystème	Vulgariser les textes et les traduire en langues locales
La pollution marine	Ignorance des populations sur les effets de cette pollution	Raréfaction des ressources	IEC sur les dangers de cette pollution
Bradage des terres du littoral Occupation abusive du littoral	Non respect de la législation en vigueur	Avancée de la mer	Réorganiser le secteur et doter les services compétents de moyens

III- PLANIFICATION ET AMORCE DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAIDOYER

Cette action de plaidoyer des acteurs non étatiques de la région de Fatick sur la dégradation de la mangrove est compte tenu des délais impartis une activité à titre expérimental vu les problèmes logistico opérationnels notés durant la période d'exécution de l'activité.

3-1 PLANIFICATION DU PLAIDOYER REGIONAL

la question de la dégradation de la mangrove a été et demeure une préoccupation forte des populations de la région parce que :

- un pourcentage fort de cette même population tire ses revenus de la mangrove et de tous ses effets induits ;
- la région occupe la troisième place concernant les mises à terres en matières de pêche ;

- dans l'économies régionale, le tourisme occupe une place de choix.

Il nous paraît dès lors efficient et efficace pour un bon plaidoyer de procéder d'une planification objective et réalisable.

3-1.1 OBJECTIFS

Les principaux objectifs assignés au plaidoyer se résument ainsi :

- Promouvoir la protection de la mangrove, amener les populations à acquérir des connaissances dans le domaine;
- Avoir le même niveau d'information, vulgariser la déclaration et faire émerger des organisations locales aptes à accompagner et à soutenir des actions;
- Faire connaître la plate forme et le thème retenu , vulgariser la déclaration et les actions à mener.
- Amener les élus à développer la transparence, la rationalité et l'efficience dans la gestion des affaires ayant trait à la mangrove .
- Mieux s'organiser pour protéger et gérer la mangrove.

3-1-2 Les cibles

A ce niveau, l'utilisation de la grille d'analyse des parties prenantes nous a permis d'avoir sur un tableau ainsi conçu :

Importance

Elevée	Audience secondaire	Audience prioritaire	Audience prioritaire
Moyenne	Laisser de côté	Audience secondaire	Audience prioritaire
faible	Laisser de côté	Laisser de côté	Audience secondaire

De la question pour l'audience cible

Faible

moyenne

élevée

influence de l'audience cible sur la question

L'utilisation de ce tableau nous a permis en travaux d'ateliers d'avoir les résultats suivants :

L'ETAT

Concernant la cible prioritaire on a l'Etat et ses démembrements compte tenu de tout ce qui précède au niveau de la grille d'analyse pour l'édiction de certaines règles à caractère général et impersonnel (lois, décrets, ...). A ce stade de la réflexion, si l'Etat a été choisi c'est parce qu'il constitue le seul législateur, l'exécutant de ces dispositions législatives et réglementaires mais aussi et surtout le garant de la mise en œuvre des sanctions attachées au nom respect de ces règles. C'est pourquoi, nous l'avons désigné cible prioritaire parce qu'il faudrait éviter qu'il soit contre l'action et ce qui du coup annihilerait toutes les tentatives. Il est aussi le sujet international donc a la possibilité d'ester au niveau international pour créer des coalitions, rechercher des partenaires et les orienter si le plaidoyer est bien mené vers le thème choisi.

LES POPULATIONS

A l'analyse, les populations nous ont semblé constituer la cible prioritaire parce que étant les principaux bénéficiaires de la sauvegarde de cette mangrove. Bien que ayant eu à dérouler des actions communautaires de préservation, force est de constater que l'accent n'a toujours pas été mis sur le respect des conventions locales et de ce fait l'on s'en remettait au statu quo de gestion gérée et administrée par l'autorité étatique par l'entremise de ses services techniques. Le manque de moyens dont souffrait ces services techniques tant au niveau des moyens humains, matériels et logistiques n'a contribué à accentuer la pression exercée sur la mangrove et de tout l'écosystème ambiant. Toutes ces considérations ont fait que l'ensemble des ANE réunis en atelier s'est mis d'accord de placer les populations en seconde position.

LES COLLECTIVITES LOCALES

Nous avons ensuite les collectivités locales compte tenu du contexte de la décentralisation qui leur attribue un certain nombre de compétences dont ils ont en charge l'exécution. Revenant au thème, en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, les collectivités locales sont compétentes. La mangrove fait partie intégrante des ressources naturelles. Nous rattachons sciemment l'Agence Régionale de Développement (ARD) aux collectivités locales parce qu'elle sert d'appui conseil aux collectivités locales dans les domaines que les collectivités sollicitent son expertise. En effet, l'ARD constitue un pool de cadres au service des collectivités les et des OCB si ces dernières trouvent leur ancrage institutionnel chez les premières.

LES PROJETS ET PROGRAMMES

Nous avons enfin les projets et programmes intervenant dans le secteur. Ce sont donc ces derniers, en relation avec la plate forme qui ont en vue de faire front commun pour s'approprier le plaidoyer, le porter au niveau des populations, des collectivités locales mais aussi et surtout au niveau de l'Etat et nous entendons par là les décideurs. Ils constituent des alliés surs compte tenu de l'incidence de certaines de leurs actions dans la gestion de la mangrove. De plus en plus, on a noté un regain d'intérêt de certains programmes mondiaux pour les questions ayant trait à

l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et aux changements climatiques.

3-1.3 ACTIVITES CLES

Les principales activités qui nous ont paru nécessaire de dérouler sont le lobbying, le renforcement de capacités et IEC, la communication, la sensibilisation.

Le lobbying

L'analyse des parties prenantes a permis plus ou moins de pouvoir décliner les différentes actions à privilégier dans le cadre de la mise en œuvre du plaidoyer.

Ainsi, dans le but de constituer un groupe fort parce que considéré comme l'un des acteurs avec qui rien ne peut être fait sans eux, la plate forme régionale a prévu dans le cadre de cette stratégie de développement d'une stratégie de plaidoyer de consolider les alliances mises sur pied. De telles dispositions sont prises afin d'asseoir les bases d'un groupe de lobbying.

La première activité à mener sera donc le lobbying qui passera par un plaidoyer qui consiste à son tour à c'est prendre la parole, attirer l'attention d'une communauté sur une question importante et orienter les décideurs vers une solution.

Renforcement de capacités et IEC

La formation des acteurs reste une priorité pour la mise en œuvre efficace et efficiente du plan d'actions. Il faudra dans le cadre de cette stratégie faire de sorte que les principaux porteurs du plaidoyer soient outillés pour prendre la parole dans des domaines qu'ils maîtrisent, attirent l'attention de toutes les sensibilités sur ce problème et influencer la décision des décideurs. C renforcement de capacités iront aussi à l'encontre des cibles primaires afin que les messages lancés lors des campagnes de communication et d'IEC soient bien reçus.

La communication Sensibilisation.

On met simultanément ces deux activités parce que plus souvent elles sont complémentaires.

Elle englobera un marketing de la beauté du domaine de la mangrove qui attire tous les chercheurs de toutes spécialités mais aussi des touristes de tous horizons. Les principales stations radios de la place seront mises à contribution. Il faudra surtout parvenir à faire tenir un comité régional de développement sur la dégradation de la mangrove par l'autorité administratives régionale.

3-1-3 LES MESSAGES CLES

Pour capter l'attention du lecteur de ce présent rapport, un tableau nous a paru plus pratique.

Public cible	Messages clés	Supports
Autorités coutumières, religieuses	La prise de conscience de l'ampleur du désastre	Sermons, cérémonies, palabres
Autorités locales	Intégrer dans leurs documents de planification la gestion durable de la mangrove	Participations aux réunions des conseils locaux, prospectus, dépliants, correspondances
Autorités administratives	Faire appliquer à la lettre toutes les dispositions réglementaires et législatives	Participations aux réunions des instances régionales, prospectus, dépliants, correspondances, mise à disposition de la déclaration
Décideurs	De prendre des mesures législatives pouvant contribuer à juguler la pression sur la mangrove, à garantir la sanction du non respect de ces dispositions	Manifestations populaires et médiatisées, marches, audience avec les décideurs, correspondances, prospectus etc.

3-1.5 LES RESSOURCES A MOBILISER

Les ressources à mobiliser seront confinées dans le tableau qui suit et qui prend en charge la question des ressources humaines, matérielles, logistiques et financières nécessaires pour que dans le temps et dans l'espace un plaidoyer soit valablement déroulé. Nous avons tenu à insister sur le réalisme des ressources à mobiliser parce que rien ne sert de prévoir des activités qui nécessitent des moyens humains et matériels dont on sait d'avance hors de portée. A ce niveau, nous comptons sur les ressources dont dispose l'antenne régionale d'abord et ensuite nous avons fait des projections sur ce que les partenaires, bailleurs, projets et programmes sont susceptibles de nous amener tant au point de vue des moyens financiers, humains, matériels, logistiques et didactiques.

3-1- 6 PLAN D' ACTIONS

ACTIVITES	Objectif	Acteurs	Périodes	Lieu	Source de financement
Atelier de Mise en place du comité technique	mieux s'organiser	Membres de la plate forme	Janv-fevrier 09	Fatick	Plate forme régionale
Atelier de restitution aux autorités administratives coutumières et religieuses	avoir le même niveau d'information, vulgariser la déclaration et faire émerger des organisations locales aptes à accompagner et à soutenir des actions	Membres de la plate forme Techniciens, consultants	Janv-fevrier 09	Fatick	Plate forme régionale
Présentation de la plate forme aux	faire connaître la plate forme et le thème retenu	Membres de la plate	Mars-avril	Au niveau de la région	Plate forme

autorités administratives et locales et à la presse	vulgariser la déclaration et les actions à mener	forme			
Contractualisation d'émissions radiophoniques	promouvoir la protection de la mangrove, amener les populations à acquérir des connaissances dans le domaine	Membres de la plate forme	Mai-juin	Sud FM, Walf RTS et autres stations locales	Plate forme régionale, UGP, Plate forme nationale et autres partenaires
Elaboration d'un guide et des fiches d'animation, sensibilisation	avoir un outil pédagogique et assurer la démultiplication	Membres de la plate forme	Toute la durée du plaidoyer	Dans les zones qui abritent la mangrove	Plate forme régionale, nationale, projets et programmes, autres
Diagnostic des situations problèmes	protéger et gérer la ressource	Membres de la plate forme, services techniques	Juillet-aout	Zones de mangrove	Plate forme régionale, nationale, partenaires, projets et programmes
Activités d'information, d'éducation et de communication seront organisées au niveau des communautés	promouvoir la plate forme amener les élus à développer la transparence, la rationalité et l'efficacité dans la gestion des affaires ayant trait à la mangrove ;	Membres de la plate forme, relais communautaires, autres personnes ressources	Aout-septembre	Zones concernées	Plate forme régionale, nationale, partenaires, projets et programmes
Atelier d'évaluation du plaidoyer	Mesurer les impacts du plaidoyer sur la préservation de la mangrove	Membres de la plate forme, administration, autorités locales, services techniques	Décembre	Dans les zones de mangrove	Plate forme régionale, nationale, partenaires, projets et programmes

3-1-7 MECANISME DE SUIVI EVALUATION

Pour maintenir la chronologie des actions à mener pour le plaidoyer, les acteurs non étatiques de la région de Fatick, se sont mis d'accord de mettre sur pied un comité technique restreint chargé d'être le principal porteur de ce plaidoyer en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des différentes stratégies. La plate forme régionale pourra à chaque fois que de besoin interpellier ce comité restreint pour diverses questions.

Il sera procédé à des ateliers d'évaluation des impacts du plaidoyer sur le thème au prorata de la durée de l'activité.

Des visites conjointes membres de la plate forme, partenaires, projets et programmes et services techniques décentralisés seront périodiquement organisées sur les zones de mangrove afin s'enquérir de l'état de la ressource.

Enfin, afin de mesurer l'audimat des émissions radios, il sera déroulé une enquête sur un échantillon rationnel pour déceler l'état de compréhension des messages lancés.

III- AMORCE DE MISE EN ŒUVRE ET RESULTATS OBTENUS

On l'a dit certes supra que le choix du thème central a été opéré bien avant la commande de cette action sur le plaidoyer des acteurs non étatiques. Mais, force est de reconnaître qu'il nous a paru opportun sinon téléologique de se livrer à nouveau au niveau des focus group ou des entretiens semi structurés à un exercice similaire en utilisant la matrice pour confirmer ou consolider le choix du thème.

Ceci ajouté à l'ensemble des ateliers organisés par l'antenne a permis aux membres de bénéficier de médiatisations des stations locales mais aussi de l'approbation de l'autorité administrative de l'activité à mettre en œuvre.

Aujourd'hui, on peut se dire que la plupart des habitants de la région ont entendu parler du danger qui pèse sur la mangrove. Les populations autochtones directement intéressées par la survie de la mangrove sont aujourd'hui conscientes que la question de la mangrove n'est plus leur seule affaire et que l'ensemble des acteurs au niveau régional prennent dès à présent le problème en main afin que chacun y amène son sien dans le processus de préservation de la mangrove.

IV- DIFFICULTES RENCONTREES ET ENSEIGNEMENTS TIRES

La difficulté la plus substantielle a été constituée par les retards liés à la mise à la disposition des moyens pour mettre en œuvre les différentes phases prévues par le consultant pour mener cette activité.

Il est aussi apparu comme difficulté d'avoir des statistiques fiables, actuelles sur la question ; mais aussi certains propos recueillis au niveau des entretiens individuels et des focus group manquent de référents écrits pour être considérés comme sources d'information.

Cette activité nous a permis de constater que les acteurs non étatiques sont intéressés par tout ce qui se passe au niveau de l'antenne régionale telle qu'en atteste la promptitude avec laquelle l'ensemble des participants aux divers ateliers a répondu des fois à partir d'un simple message électronique.

Leur faculté de mobilisation est un facteur non négligeable pour les besoins du lobbying mais aussi et surtout pour la sensibilisation des divers cibles.

V- CONCLUSION, RECOMMANDATIONS, PERSPECTIVES

CONCLUSION

La politique mondiale d'aujourd'hui a ceci de bizarre et d'inquiétant qu'elle porte à confondre processus d'adhésion à des mesures et mise en œuvre de ces dernières. Selon l'échéance convenue en 2007, on est de plein pied dans la conférence de Copenhague qui doit déboucher sur un accord global sur le changement climatique.

Comment en faire le minimum et en laisser le maximum aux autres ? alors qu'ils devraient se demander Comment contribuer à faire progresser nos objectifs communs au meilleur coût-efficacité ?

Ces questions se ressemblent peut-être, mais elles sont différentes. Lutter contre la dégradation de la mangrove implique de choisir des technologies, qui sont, pour certaines, déjà là, mais qui, pour beaucoup nécessitent d'être développées.

Les discussions animées autour de cette problématique en marge des objectifs spécifiques assignés aux modes de gestion pourraient sembler entraver les initiatives.

Mais sans stratégie pour soutenir nos objectifs, il se peut que d'emblée les décideurs

n'acceptent pas ces objectifs, ou qu'ils les acceptent cyniquement, sans intention de les remplir. Il nous faut nous pencher vraiment, et tous ensemble, sur les véritables options technologiques de l'heure, et nous engager sur un plan commun qui nous permette d'entrer dans une nouvelle ère, qui soit fondée sur des modes de gestion consensuels, des technologies accessibles et durables pour tous les secteurs qui ont une influence directe sur la survie de la mangrove.

RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

comme recommandation majeure, il faudrait donner à la plate forme régionale la possibilité de dérouler des activités sur la base d'une planification qui lui est propre ;

De bénéficier dans le cadre du 10^e FED de fonds qui puissent permettre à la plate forme régionale de louer un siège et de recruter un personnel d'appoint ;

Dans l'action de plaider, la plate forme doit faire de sorte à faire convoquer un Comité Régional de Développement spécial sur la dégradation de la mangrove.

Aussi, la plate forme se porte actrice principale afin que Les ANE de la région signent avec les différentes autorités locales (politiques, administratives et techniques) des engagements définissant les domaines et les modalités d'une concertation systématique pour la conception, le suivi de la mise en œuvre du plaidoyer tel que conçu avec l'assentiment de ces dernières.

Au niveau des perspectives, il faut noter que la question de la dégradation de la mangrove intéresse tout habitant de la région mais aussi tout sénégalais compte tenu du charme et de la beauté charrié par cet écosystème. Sa préservation et sa gestion durable pourraient réussir parce qu'aujourd'hui, les populations de la zone amphibie sont elles mêmes conscientes du danger encouru par la disparition de la mangrove. Nous pensons que si la sensibilisation, la communication se font comme il se doit, il y aura des outputs qui seront bénéfiques à la préservation de la mangrove.

Il faut aussi noter que l'admission de Fatick au programme Appui aux Réseaux Territoriaux Gouvernance Locale et Développement (ART GOLD) sur sa composante changements climatiques est une opportunité offerte à la plate forme lorsque les maisons de développement locale seront opérationnelles.

ANNEXES

PROGRAMME NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE

COMPOSANTE ANE

Plateforme des Acteurs Non Etatiques

Antenne Régionale de Fatick



DECLARATION DITE « DECLARATION DES ANE DE FATICK »

Nous, Acteurs Non Etatiques l'Antenne Régionale de Fatick ;
Conscients du rôle à nous dévolu dans le développement de la Région ;
Conscients de la pression exercée sur les ressources naturelles en général ;
Conscients de la position géostratégique de notre région ;
Considérant le contexte très marqué des changements climatiques et de ses conséquences ;

Considérant le processus irréversible de la décentralisation pour une participation citoyenne et face à la dégradation de plus en plus poussée de notre environnement fluvio maritime ;

Nonobstant les efforts isolés tant bien que mal fournis par les autorités locales, administratives, les projets et programmes ;

Jugeons nécessaire de mener un plaidoyer fort et retentissant en direction de toutes les parties impliquées directement ou indirectement dans le domaine ;

Pour d'une part :

Partager toutes nos inquiétudes et préoccupations concernant l'environnement fluvio maritime

Et d'autre part :

Attirer et conscientiser les autorités et les décideurs de l'urgence de la prise en main de la gestion de ce problème vital pour la région de Fatick ;

Lançons un appel à :

Toutes les composantes régionales ayant directement ou indirectement une influence sur la résolution du problème ;

A toutes les autorités administratives , locales, coutumières ;

A tous les décideurs potentiels de la République du Sénégal ;

Pour :

Asseoir une politique d'information, d'éducation et de communication sur l'imminence des conséquences induites par la dégradation de cet environnement ;

Recommandons vivement aux :

- ❖ Autorités coutumières et religieuses d'intégrer dans leurs sermons, conseils et directives aux populations de prendre conscience du phénomène et d'agir en conséquence ;
- ❖ Aux autorités locales d'en faire une priorité dans la planification de leur développement ;

- ❖ Aux autorités administratives d'encadrer et d'aider toute initiative allant dans le sens de préserver l'environnement fluvio maritime ;
- ❖ Aux décideurs de prendre toute mesure utile afin d'obtenir les changements souhaités.

Fait à Fatick le 09 décembre 2009

NOTE INTRODUCTIVE SUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIO MARITIME

CONTEXTE

Lorsque nous soulevons *la question de l'environnement dans les grandes options économiques régionales*, nous posons en même temps un ensemble de questionnements, de diagnostic, de bilan, d'évaluation, d'opportunité etc.

La gestion de l'environnement a son histoire, sa géographie qui épouse et modèle les sociétés les plus primitives.

Les sociétés nomades choisissent plus généralement une aire géographique répondant à leur conception du bien être et se déplacent vers d'autres aires géographiques lorsque les conditions changent.

Ceci ne veut pas dire, qu'ils pratiquent pour autant la politique de la terre brûlée, se contentant d'user et d'abuser des ressources naturelles.

Bien souvent les migrations se font autour d'un périmètre d'évolution circonscrit et sectorisé dont l'occupation répond à des critères rituels, saisonniers, socio démographiques, ou purement environnementaux.

Ainsi la migration des pêcheurs des îles vers la terre ferme durant la saison des pluies peut être interprétée comme une quête de produits agricoles.

Mais c'est aussi et surtout un aménagement calendaire pour le repos biologique des espèces.

Le Sénégal est engagé depuis plusieurs décennies dans une dynamique de décentralisation qui a pour but d'encourager la participation des populations dans la gestion des affaires publiques et d'impulser un développement local endogène.

L'année 1996 a constitué une étape importante dans ce processus, avec le transfert de neuf (9) compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales. L'une de ces compétences porte sur la gestion décentralisée des ressources naturelles.

En application des dispositions du Code des collectivités locales, des décrets ont été pris avec comme objectif final la dotation des collectivités locales en instruments pouvant leur permettre de promouvoir des politiques de développement durable à partir notamment d'une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement.

Par ailleurs, cette réforme institutionnelle a conduit à la modification du Code forestier, en vue d'étendre le pouvoir de gestion des collectivités locales sur des forêts situées hors du domaine forestier de l'État ou sur une partie de ce domaine que ce dernier peut leur confier, sur la base d'un protocole d'accord (dans le respect des prescriptions des plans d'aménagement approuvés par l'État).

C'est également l'un des éléments déterminants de l'actualisation du Code de l'Environnement de 1983.

D'autres textes comme la Loi sur le domaine national de 1964, le Code de la chasse de 1986 et le Code de l'eau de 1981, sont l'objet de projets de réforme en vue de les rendre conformes, notamment à l'esprit de la décentralisation.

La connaissance de ces différents textes et de leur portée devrait donc permettre aux élus locaux d'assumer avec plus d'efficacité les nouvelles charges qui sont les leurs.

La gestion des ressources marines et côtières reste un défi à relever au Sénégal comme partout ailleurs. La co-gestion des pêches, présentée comme un partenariat ou un partage des responsabilités entre les acteurs de la pêche et l'Etat en vue de gérer ensemble les ressources marines et côtières, fait l'objet d'importants investissements à travers le monde depuis une vingtaine d'années, malgré des résultats très inégaux. Hara et Nielsen (2003) soulignent que le véritable motif de l'introduction de la co-gestion en Afrique a été l'incapacité des gouvernements à réduire la surexploitation des ressources, la co-gestion étant un moyen de contrôler l'effort de pêche en donnant des droits d'accès aux pêcheurs.

Le Sénégal n'a pas échappé à la tendance. Des Conseils locaux de Pêche artisanale (CLPA) y constituent désormais le cadre de participation légal des acteurs de la pêche artisanale (Code de la Pêche de 1998). Dans ce domaine, beaucoup d'études ont été faites ; elles mettent l'accent sur la mise en place des systèmes, leur fonctionnement, les résultats obtenus, les problèmes, les conditions requises et les obstacles à surmonter. Récemment, la question de l'introduction de la co-gestion et de l'importance des étapes initiales ou précédant la mise en place d'un système de cogestion pouvant déterminer les chances de succès a été soulevée.

Mais, peu d'attention a été accordée à la capacité des acteurs à prendre eux-mêmes des décisions et à leur volonté de s'engager dans un partenariat tel que conçu par les politiques des pêches. Pourtant, l'exemple des CLPA au Sénégal montre qu'il s'agit d'un élément essentiel pour la réussite de toute cogestion des pêches, surtout lorsque l'ajustement des capacités de pêche au potentiel halieutique, donc la réduction de la flottille, figure parmi les priorités de ces politiques.

Autant d'informations qui traduisent la perception que les acteurs engagés dans le processus de gestion ont des problèmes, la manière dont ils souhaitent les résoudre et leur conception d'un partenariat avec l'Etat. En un mot, leur propre vision.

La mauvaise connaissance des textes régissant la gestion décentralisée des ressources naturelles est l'une des principales difficultés identifiées dans la mise en oeuvre de la compétence « environnement et gestion des ressources naturelles » par les communautés rurales. Cette difficulté tient d'abord à l'inaccessibilité de ces textes du fait de la langue dans laquelle ils sont rédigés et de la terminologie juridique utilisée. Les populations rurales sont souvent en majorité analphabètes, alors que tous les textes sont en langue française.

Il s'ajoute à cela le déphasage qui peut apparaître entre certains textes réglementaires et le nouveau Code des collectivités locales. C'est le cas notamment de la Loi sur le domaine national, du Code de la chasse et de la protection de la faune, du Code maritime, etc. L'inadéquation la plus flagrante concerne la Loi sur le domaine

national, la terre constituant en général pour les populations rurales le moyen le plus important de constituer de la richesse. C'est une des raisons qui expliquent le projet de réforme en cours.

Malgré les dispositifs administratifs et législatifs dont dispose le Sénégal en matière de gestion de l'environnement, d'importants problèmes se posent à savoir :

- l'incompréhension des textes pour la plupart des élus locaux ayant la charge de gérer ce volet ;
- le nombre d'intervenants dans ce secteur dont leur coordination est souvent déficiente ;
- l'opacité dans la gestion des ressources halieutiques, forestières, cynégétiques, foncières, etc. ;
- les conflits de compétences entre Etat et collectivité locale, collectivité locale et collectivité locale, collectivités locales et organisations de la société civile, etc. ;

Aussi, les pratiques de dégradation de l'environnement souvent décriées par les organisations de la société civile et certains partenaires au développement n'épargnent pas le domaine côtier. Toutefois, le manque ou l'insuffisance d'études dans ce domaine ne permet pas de connaître toute la réalité dans ce secteur.

Ainsi, des recherches sur la gouvernance environnementale en général et la gestion de l'environnement fluvio maritime permettront de cerner les formes de distorsions, et de leurs impacts sur la protection des ressources au niveau des collectivités locales et de l'Etat.

Aujourd'hui plus que jamais, la question de la gestion de l'environnement fluvio maritime de notre région qui comporte un écosystème atypique composé de bras de mer, de côtes, de bolongs, de mangroves se pose avec acuité.



PROGRAMME NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE
COMPOSANTE ANE
Plateforme des Acteurs Non Etatiques
Antenne Régionale de Fatick



**GUIDE D'ENTRETIEN ADMINISTRE A QUELQUES ACTEURS NON ETATIQUES EN
MATIERE DE PLAIDOYER**

I- CHOIX DU THEME DE PLAIDOYER

- 1- Quel est le contexte du choix de ce thème ?
- 2- Quelle a été la préoccupation dominante ?
- 3- Que voudriez vous sauvegarder ?

II- LES PARTIES PRENANTES (Groupe I)

- 1- avec qui aviez vous déroulé le plaidoyer ?
- 2- Avaient ils les mêmes préoccupations que vous ?
- 3- Quel était leur degré de maîtrise du thème ?
- 4- Quelle était la place des autorités locales dans cette action ?
- 5- Quelle était la place des autorités administratives ?

III- METHODOLOGIE UTILISEE (Groupe II)

- 1- Pouvez vous décliner les principaux outils utilisés ?
- 2- Quelles ont été les stratégies mises en œuvre ?
- 3- Quelle a été celle qui vous a le plus réussi ?
- 4- Pourquoi ?
- 5- Quels ont été les messages clés lancés ?
- 6- Quelles sont les limites de la méthodologie ?

IV- ALLIANCES ET COALITIONS MISES SUR PIED (Groupe III)

- 1- Avec qui avez vous scellé des alliances ?
- 2- Pourquoi avoir imaginé ces alliances ?
- 3- Auriez vous repris ces alliances dans d'autres circonstances ?

V- ACQUIS ET RECOMMANDATIONS

- 1- Quels sont les principaux acquis que vous avez noté ?
- 2- Ces acquis sont ils pérennisés ?
- 3- Que recommandez vous :
 - a- Aux décideurs ?
 - b- Aux autorités locales
 - c- Aux membres de vos alliances



PROGRAMME NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE
COMPOSANTE ANE
Plateforme des Acteurs Non Etatiques
Antenne Régionale de Fatick



DEFINIR UNE STRATEGIE DE PLAIDOYER

CHOIX D'UN OBJET POLITIQUE

N°	Principaux critères pour choisir parmi les différents objets politiques	Note
1	Contribution relative de la politique au problème	
2	Impact possible sur un grand nombre de personnes	
3	Chances de succès	
4	Potentiel de travailler dans des coalitions	
5	Risque potentiel	
6	Potentiel de votre organisation pour plaider efficacement sur le thème	

Pour le poids de chaque critère on attribuera soit :

Très fort : 05

Moyenne : 03

Faible : 01

Les groupes seront mixtes c'est-à-dire chaque groupe regroupera des membres de chaque département..

PROGRAMME NATIONAL DE BONNE GOUVERNANCE
COMPOSANTE ANE
Plateforme des Acteurs Non Etatiques
Antenne Régionale de Fatick



AGENDA DE LA JOURNEE DU 09 DECEMBRE 2009	
Horaires	Activités
9 h 00 – 10 h 00	Accueil et installation des participants
10 h 00 - 10 h 15	Ouverture de l'atelier par le Président de l'Antenne Régionale de la Plateforme
10 h 15 - 10 h 45	Présentation des Termes de Référence et informations pratiques
10 h 45 - 11 h 00	le Plaidoyer : quelques notions clés par le Consultant
11 h 00 - 11 h 15	Pause café
11 h 15 - 12 h 45	- Comment définir une stratégie de plaidoyer
12 h 45 – 13 h 00	Restitution des travaux de groupes
13 h 00 – 13 H 30	Discussions-débats
13 h 30 – 14 h 30	Pause déjeuner
14 h 30 – 15 h 30	Elaboration du plan de plaidoyer
15 h 30 – 16 h 00	Synthèse générale de l'atelier
16 h 00 – 16 h 30	Clôture de l'atelier